

Evaluation Initiale d'aptitude aux formations DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2) - sur simulateur

Réf de l'action : ECF R131.PR indice 01 du 29/04/2021 - Version 01 de l'ECF MIRAMAS du 08/02/2022

OBJECTIFS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie A ou A1 ;

PROFESSIONNELS

Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie A ou A1,
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Délais d'accès à l'évaluation : immédiat à compter de la signature du Contrat sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :
Dominique MOREAU - 04 90 58 42 89 - ecf.miramas@gmail.com

MOYENS D'EVALUATION

- Evaluation réalisée en agence avec un simulateur,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

THEMES D'EVALUATION

- Évaluer son niveau :
 - d'expérience en conduite,
 - de motivation,
 - de connaissance des organes de la moto,
 - de pratique de la conduite.

MODALITES D'EVALUATION

- L'évaluation est individuelle, elle s'articule autour d'exercices :
 1. questions sur l'expérience de la circulation,
 2. détection des risques,
 3. trajets à effectuer en suivant les consignes.
- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques selon les thèmes d'évaluation.

SANCTION VISEE

- Le Bilan d'évaluation restitué à l'élève fait apparaître :
 - les notes obtenues par critères,
 - le score total,
 - le nombre d'heures de formation proposé,
 - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
 - Il sera annexé au contrat.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

